

Fraude : mais jusqu'ouï iront-ils ?

Jun 2010 : ce n'était pas quelques agités de Salles-la-Source qui allaient faire capoter un projet si

bien ficelé.

De toute façon, le ministère n'avait pas laissé le choix : le projet devait être rapidement bouclé, la concession était terminée depuis fin 2005 et cela aurait fait désordre de laisser continuer à turbiner à Salles-la-Source, des années encore, sans la moindre autorisation.

Et puis, l'État devait coûte que coûte être débarrassé de cette vieille installation qui lui revenait de droit, du fait des règles de fin de concession mais dont elle ne savait que faire.

Et puis... il n'y a pas de mal à aider un ami dans le besoin !

(Suite page 4)

Salles la Source Fraude : mais jusqu'ouï iront-ils ?

(Suite de la page 1)

Il se trouverait sans difficultés quelques hauts fonctionnaires zélés, prêts à faire une croix sur leur éthique pour faire passer en force ce dossier plus qu'embarrassant et assurer ainsi la suite de leur (brillante ?) carrière.

Pourtant tout avait mal commencé. Pas de chance : la Société hydroélectrique pressentie pour la nouvelle autorisation d'exploiter entrain en redressement judiciaire en septembre 2006, suite à un procès perdu par le gérant, le chevalier **Guibert**.

Qu'importe que les comptes de son entreprise fassent frémir les comptables... Le président du Tribunal de Commerce n'y a vu que du feu. Le 15 janvier 2008, son assesseur va dans le même sens ainsi que le Procureur de la République de l'époque et l'administrateur judiciaire... Au moment opportun, de l'argent serait tombé du ciel, grâce à un bon ami du gérant de la micro centrale, ancien cadre de la Banque Mondiale et dirigeant d'une société de Trading à l'International au Luxembourg.

Bref tout rentre dans l'ordre au prix de quelques « mouvements » comptables et l'entreprise est remise sur les rails.

Que diable s'est-il donc passé ?

Qu'importe que la maîtrise foncière des terrains portant l'installation n'y soit pas, du fait de servitude non actées dans les temps : une petite note de l'avocat renommé dans certains milieux **Jean-Michel Quillardet** qui assure la défense de **M. Guibert**.

Qu'importe que les agités de « *Ranimons la cascade !* », lorsque enfin le dossier est laborieusement bouclé en 2010, dénoncent d'innombrables irrégularités : ce n'est pas une poignée de villageois au cœur d'un département rural du sud de la France, qui allaient faire reculer le ministère !

Qu'importe que l'intéressé reconnaisse lui-même avoir fraudé devant les juges de la Cour d'appel de Bordeaux et « placé directement 113.990 euros sur son compte personnel pour prouver à la municipalité son insolvabilité... » (cf : Mémoire de défense de la municipalité de Salles la Source, lors du jugement de la Cour d'appel de Bordeaux).

Domicilié dans les Hauts de Seine (92), capitale nationale de la fraude fiscale (cf : « 92 Connexion »), qu'on se le dise, **Jean-Gérard Guibert**, notre gérant « intouchable » ne sera pas contrôlé par la préfecture. Et le fisc se retrancherait aujourd'hui derrière le « secret professionnel »...



En juin 2010, tout devait être bouclé dans les six mois. En octobre 2013, rien n'est encore tranché et les recours devant les tribunaux se multiplient. Que diable s'est-il donc passé ? Un petit groupe d'irréductibles allait s'opposer à « l'infaislabile -Administration-qui-jamais-ne-se-trompe » et oser dire à haute voix que « l'État-qui-fait-respecter-les-lois » en prenait tout à son aise avec les règles qu'il a lui-même écrites.

Pendant ce temps, durant toutes ces années, la Société Hydroélectrique de la Vallée de Salles la Source continuait tranquillement de turbiner.

B.B.